

1. Modalités d'inscription :

DOCUMENT À CONSERVER

La foire de printemps est ouverte à toute personne ayant le statut de commerçant ou artisan et inscrite au registre du commerce ou assimilé.

1.1. Le dépôt d'un dossier :

- Tout acte de candidature doit être formulé par écrit sur le document appelé « formulaire de candidature ». À défaut, ledit document sera retourné dans les plus brefs délais.
- Chaque demande (**dossier complet**) sera étudiée par un comité technique chargé du pilotage de la manifestation et qui statuera sur chaque dossier en fonction du champ d'activité, des contraintes techniques et de la présentation des stands.
- **Les dossiers incomplets ne seront pas présentés au comité technique.**

1.2. Notification :

Chaque participant se verra attribué un numéro de dossier et de place qui lui sera communiqué au plus tard le jour de la manifestation par l'agent placier.

1.3. Exclusion des activités :

- Toutes les activités ayant de près ou de loin une quelconque relation avec des activités syndicales, religieuses ou politiques.
- Les activités ayant une superficie supérieure à 25m² sauf accord dérogatoire de l'organisateur.

2. Déroulement de la manifestation :

- L'horaire d'ouverture officiel de la manifestation interviendra le samedi 6 avril 2019 de 9h à 18h mais pourra intervenir à des horaires différents en raison des conditions climatiques, des contraintes de sécurité, etc.
- Les commerçants devront impérativement quitter les lieux à 18h30 en veillant à la propreté de leur emplacement.
- En raison des contraintes de sécurité, toute sortie de véhicule de la manifestation sera interdite et verbalisée en raison de l'infraction à l'arrêté municipal portant interdiction de toute circulation de véhicule au sein de la manifestation.

Nous rappelons que tous les participants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation. La circulation étant fermée jusqu'à 18h00. Tous les véhicules devront être stationnés sur le parking réservé à cet effet.

Se présenter directement le samedi 6 avril 2019 entre 6h et 7h (heure limite) sur place (rue de l'Aspre).